ASSURANCE SUR LES CARTES DE CRÉDIT – SOMMAIRE Fournie par American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride

Couverture d'assurance fournie avec la carte Visa* Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}:

Assurance appareils mobiles

Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages de la couverture d'assurance (« Couverture ») fournies avec la carte Visa Affaires TD Aéroplan.

ASSUREUR



American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride*

*Exploitée au Canada sous la dénomination sociale Assurant®†

5000, rue Yonge, bureau 2000 Toronto (Ontario) M2N 7E9 Tél. : 1-800-859-0694

Numéro de client de l'assureur auprès de l'Autorité des marchés financiers : 2000979997 Site Web de l'Autorité des marchés financiers : lautorite.gc.ca

TITULAIRE DE LA POLICE/DISTRIBUTEUR



La Banque Toronto-Dominion

P.O. Box 1, TD Centre Toronto (Ontario) M5K 1A2

Qui est admissible à cette Couverture?

L'emprunteur qui a fait la demande du compte de carte Visa Affaires TD Aéroplan.

Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de compte (« vous », « votre » et « vos ») qui est une personne physique résidant au Canada et dont le nom apparaît sur la carte Visa Affaires TD Aéroplan.

Quel est le coût de la Couverture?

Des frais annuels sont facturés pour la carte Visa Affaires TD Aéroplan par le fournisseur de la carte. Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la couverture d'assurance fournie avec la carte Visa Affaires TD Aéroplan.

À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles (veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails) :

^{*} Marque de commerce détenue par Visa International Service Association, utilisée sous licence.

^{®†}Assurant est une marque de commerce déposée de Assurant, Inc.

MDLe logo et les autres marques de commerce TD sont la propriété de la Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Admissibilité	Indemnités**	Exclusions/Restrictions
Lorsque vous achetez un appareil mobile admissible n'importe où dans le monde : (1) vous devez porter à votre carte Visa Affaires TD Aéroplan : • au moins 75 % du coût total de l'appareil mobile; • toute partie du coût total qui doit être payée à l'avance et tous les paiements de facture sans fil mensuels si vous financez le solde du coût total au moyen d'un forfait sans fil; ou • tous les paiements de facture sans fil mensuels si vous financez le coût total au moyen d'un forfait sans fil; et (2) pendant la période de couverture : (a) votre appareil mobile est perdu, volé ou subit une défaillance mécanique ou des dommages accidentels; (b) vous obtenez l'approbation de l'assureur avant de procéder à la réparation ou au remplacement de l'appareil mobile.	Remboursement correspondant au moins élevé du: (1) coût de réparation de l'appareil mobile; ou (2) coût de remplacement de l'appareil mobile sans dépasser la valeur dépréciée de l'appareil mobile, moins la franchise applicable Montant maximal: 1 000 \$	Ne sont pas couverts: Ies accessoires Ies piles Nombre maximal de demandes de règlement: Idemande de règlement par période ininterrompue de 12 mois Idemandes de règlement par période ininterrompue de 48 mois Aucune indemnité ne sera versée si vous avisez l'assureur après que l'appareil mobile a été réparé ou remplacé

^{**} Les indemnités sont en complément de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable ou tout autre régime de remboursement en vertu desquels vous êtes couvert.

Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On vous enverra un formulaire de demande de règlement.

Les indemnités seront versées à la réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu que l'avis de sinistre soit fourni au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que la preuve du sinistre soit fournie au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où votre demande de règlement est refusée, vous aurez 3 ans pour intenter une poursuite judiciaire.

Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités vous sont directement versées.

Que dois-je faire si j'ai une plainte?

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, vous pouvez communiquer avec l'assureur en composant le **1-800-859-0694** ou en visitant son site Web à l'adresse : **www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes**

Quand la Couverture prend-elle fin?

La Couverture prend fin automatiquement dès que la police est résiliée, que votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués ou que vous cessez d'être admissible à la Couverture.

Puis-je annuler la Couverture?

À tout moment, si vous ne voulez pas la couverture d'assurance, vous pouvez décider de ne pas les utiliser ou de communiquer avec votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une carte de crédit avec d'autres couvertures.

D'autres questions?

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à : Cardbenefits.assurant.com/docs/default source/TD/TD_AeroplanBusiness_Cert.pdf

CREDIT CARD INSURANCE SUMMARY Provided by American Bankers Insurance Company of Florida

Insurance Coverage provided with TD® Aeroplan® Visa* Business Credit Card:

Mobile Device Insurance

This Summary Contains Important Information

The Summary within is meant to provide an overview of the features and benefits of the insurance coverage ("Coverage") provided with your TD Aeroplan Visa Business Card.

INSURER



American Bankers Insurance Company of Florida*
*Carries on business in Canada under the trade name Assurant®†
5000 Yonge Street, Suite 2000
Toronto, Ontario M2N 7E9
Phone: 1-800-859-0694

Client number of the insurer with the Autorité des marchés financiers: 2000979997 Website of the Autorité des marchés financiers: <u>lautorite.qc.ca</u>

POLICYHOLDER/DISTRIBUTOR



The Toronto-Dominion Bank

P.O. Box 1 TD Centre Toronto, Ontario M5K 1A2

Who qualifies for this Coverage?

The borrower who requested the TD Aeroplan Visa Business Card account.

Who is insured under this Coverage?

Any account holder ("you" and "your"): who is a natural person, residing in Canada and whose name is on the TD Aeroplan Visa Business Card.

What is the cost of this Coverage?

Your TD Aeroplan Visa Business Card has an annual fee charged by your credit card provider. No additional fee will be charged for the insurance coverage provided with the TD Aeroplan Visa Business Card.

What is this Coverage?

This Coverage is a group insurance product covering losses arising from sudden and unforeseeable events (please see the certificate of insurance for full details):

^{*} Trademark of Visa International Service Association; Used under license.

^{®†}Assurant is a registered trademark of Assurant, Inc.

[®] The TD logo and other TD trademarks are the property of The Toronto-Dominion Bank or its subsidiaries. All trade-marks are the property of their respective owners.

	Eligibility	Benefits**	Exclusions/Limitations
Mobile Device Insurance	When you purchase an eligible mobile device anywhere in the world, you must: (1) charge to your TD Aeroplan Visa Business Card: • at least 75% of the total cost of the mobile device; • any up-front costs and all monthly wireless bill payments if funding a portion of the total cost through a wireless plan; or • all monthly wireless bill payments if funding the total cost through a wireless plan; and (2) during the coverage period: (a) your mobile device is lost, stolen or suffers mechanical breakdown or accidental damage; (b) you obtain the insurer's approval prior to proceeding with any repair services or replacement of the mobile device.	Reimbursement of lesser of: (1) the repair cost of the mobile device; or (2) the replacement cost, not exceeding the depreciated value of your mobile device less the applicable deductible Maximum: \$1,000	It does not cover: accessories batteries Limit on number of claims: 1 claim in any 12 consecutive month period 2 claims in any 48 consecutive month period No benefits if you notify insurer after the mobile device is fixed or replaced.

^{**} Benefits are in excess of all other applicable valid insurance, indemnity, warranty, protection and any other reimbursement plans under which you are covered.

How can I submit a claim?

Immediately after a loss or an occurrence, which may lead to a covered claim under the Coverage, notify the insurer. You will then be sent a claim form.

Benefits will be paid upon receipt of full written proof of loss, provided notice of loss is given no later than 90 days from the date of loss and full proof of loss is delivered no later than one year after the date of loss. If your claim is denied, you have three years to go to court.

How are the benefits paid?

The benefits are paid directly to you.

What if I have a complaint?

For information on how to have your complaint addressed, you can call the insurer at **1-800-859-0694** or visit their website at: https://www.assurant.ca/customer-assistance.

When does this Coverage end?

Your Coverage automatically ends when the policy is terminated, your credit card account is cancelled or closed, your credit privileges are suspended or revoked, or you cease to be eligible for Coverage.

Can I cancel the Coverage?

At any time, if you don't want the insurance coverage, you can decide not to use it or contact your credit card provider to apply for a different credit card with alternative insurance coverages.

Other details?

Complete terms and conditions of the Coverage are in the certificate of insurance available online: cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/TD/TD_AeroplanBusiness_Cert.pdf